

<<Outer Package Label>>

GROUPÉ	5	HERBICIDE
--------	---	-----------

HERBICIDE VELPAR^{md} L CU

Pour utilisation dans les cultures établies de luzernes de semence et les cultures de bleuets.

Solution dispersable dans l'eau

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Hexazinone 240g/L

No. D'HOMOLOGATION : 18197 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net :2,5-10 litres



ATTENTION

INFLAMMABLE

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

Tessenderlo Kerly, Inc.
2910 N. 44th Street
Suite 100
Phoenix, Arizona 85018 USA
Phone: (602) 889-8397

MISES EN GARDE:

- Éviter tout contact avec les yeux.
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Bien refermer le contenant.
- Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. Il faut également porter des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et l'utilisation de l'équipement d'application manuel.
- Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans la zone traitée jusqu'à 48 heures après l'application.

PREMIER SOINS

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-525-2803 (24 heures).

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

HERBICIDE VELPAR^{md} L CU

Pour utilisation dans les cultures établies de luzernes de semence et les cultures de bleuets.

Solution dispersable dans l'eau

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Hexazinone 240g/L

No. D'HOMOLOGATION : 18197 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 2,5-10 litres



ATTENTION

INFLAMMABLE

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

Tessengerlo Kerly, Inc.
2255 N. 44th Street - Suite 300
Phoenix, AZ 85008-3279
United States
1-800-525-2803

MISES EN GARDE:

- Éviter tout contact avec les yeux.
- Éviter tout contact avec la peau et les vêtements.
- Nocif en cas d'ingestion.
- Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- Bien refermer le contenant.
- Porter une chemise à manches longues, des pantalons, des chaussures et des chaussettes pendant l'application. Il faut également porter des gants à l'épreuve des produits chimiques et des lunettes étanches ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations et l'utilisation de l'équipement d'application manuel.

PREMIER SOINS

Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder Ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1-800-525-2803 (24 heures).

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

NE PAS appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. NE PAS appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Éviter le contact de la solution avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences. NE PAS contaminer aucune étendue d'eau.

NE PAS appliquer l'herbicide VELPAR^{md} L CU sur les sols graveleux, rocailleux ou sablonneux . NE PAS appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 %. NE PAS appliquer lorsque les conditions physiques de milieu empêchent l'herbicide VELPAR^{md} L CU d'atteindre la zone racinaire des espèces cibles. Les sols gelés ou enneigés, saturés d'eau ou ceux dans lesquels la nappe phréatique est près de la surface comptent parmi ces conditions. NE PAS utiliser sur les terrains en pente ou il y a risque d'écoulement du produit vers des régions sensibles. NE PAS utiliser en fin de saison, à l'approche du gel, afin de permettre une pénétration suffisante. Veuillez consulter la rubrique « Définitions des types de sols » pour obtenir des précisions sur ces derniers. Si l'on a besoin d'aide pour déterminer les conditions de sol pouvant poser un problème d'ordre environnemental avec le représentant de Tessengerlo Kerly, Inc.

Se référer à la section <<MODE D'EMPLOI>> pour connaître les exigences relatives à la zone tampon pour la protection des étendues d'eau et habitats terrestres.

Respecter les directives et règlements provinciaux concernant l'application sur les terrains en pente, l'établissement de zones tampons en périphérie des étendues d'eau ainsi que les modes d'application possibles de l'herbicide. En l'absence de directives ou de règlements, lire et mettre en application les recommandations fournies à la rubrique « TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE ».

DÉFINITIONS DES TYPES DE SOLS

- Les sols graveleux sont ceux qui contiennent plus de 70% en volume de fragments grossières (gravier, galets ou cailloux) et trop peu de fragments fins pour remplir les interstices de plus de 1mm. **NE PAS** appliquer sur les sols graveleux.
- Les sols rocailleux sont ceux où 25 à 90% de la superficie est occupée par les affleurements rocheux, le reste étant occupé par une mince couche de sol meuble. **NE PAS** appliquer sur les sols rocailleux.
- Les sols légers ou de texture grossière incluent le sable, le sable terreux ou le terreau d'argile sablonneux. **NE PAS** appliquer sur le sable.
- Les sols de texture moyenne incluent le terreau, le terreau limoneux, le limon, l'argile sableuse ou le terreau d'argile sablonneux.
- Les sols lourds ou de texture fine incluent l'argile limoneuse, le terreau d'argile limoneux, le terreau d'argile ou l'argile.
- **NE PAS** appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 %.

TRAITEMENT SUR LES TERRAINS EN PENTE

Pour réduire l'écoulement après des précipitations de sol traitées vers des régions sensibles (par exemple, systèmes aquatiques ou marécages), tenir compte des caractéristiques et conditions du terrain avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions du terrain pouvant favoriser un tel écoulement après des précipitations importantes, on compte les sols tassés ou de texture fine, l'absence d'une couche organique de surface, de résidus de récolte ou de litière forestière de même que l'angle de la pente. On peut réduire les risques de contamination des régions sensibles en aménageant une zone tampon au bas de la pente.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide VELPAR L CU est une solution dispersable dans l'eau. Mélangé à l'eau, il peut être appliqué en pulvérisation généralisée pour la suppression sélective de certaines mauvaises herbes et broussailles dans les cultures établies de luzerne de semence et les cultures de bleuets. Il peut également être appliqué non dilué sur le sol pour la suppression des broussailles. Il n'est pas corrosif pour l'outillage de pulvérisation.

L'herbicide VELPAR^{md} L CU supprime la végétation indésirable en prélevée et en postlevée.

Les applications sont plus efficaces lorsqu'elles sont faites avant que les feuilles ne soient pleinement développées. On ne doit pas faire d'applications après que les espèces cibles à feuilles décidues sont parvenues au stade de la pleine croissance annuelle.

Pour les plantes herbacées, les applications foliaires peuvent ne pas être efficaces lorsque la végétation est en dormance ou en semi-dormance.

L'herbicide VELPAR^{md} L CU est absorbé par les racines et peut-être absorbé par contact sur le feuillage. Cependant, l'activité à long-terme est limitée sur les espèces boisées quand le produit est appliqué sur le feuillage seulement.

Pour la suppression des broussailles, les applications au sol sont les plus efficaces.

On obtient les meilleurs résultats lorsque l'herbicide VELPAR^{md} L CU est présent dans la zone racinaire durant la croissance active des végétaux visés.

Dans le cas des herbacées, les symptômes apparaissent généralement dans les deux semaines qui suivent l'application si le temps est chaud et humide, tandis que cela peut prendre de 4 à 6 semaines lorsqu'il fait frais. S'il ne pleut pas suffisamment pour activer l'herbicide VELPAR^{md} L CU dans le sol, il se peut que les espèces cibles surmontent l'effet de l'herbicide absorbé par les feuilles et qu'elles poursuivent leur croissance jusqu'à ce que des précipitations suffisantes entraînent l'herbicide VELPAR^{md} L CU dans la zone racinaire.

Dans le cas des plantes ligneuses en période de croissance active, les symptômes apparaissent généralement trois semaines après que des pluies suffisantes ont véhiculé l'herbicide VELPAR^{md} L CU jusqu'aux racines. Les feuilles peuvent tomber et repousser ensuite, jusqu'à ce que les racines aient épuisé leurs réserves et que les plantes sensibles en meurent. L'étendue et la durée des résultats varieront selon la quantité d'herbicide utilisée, la texture, la teneur en matières organiques et l'humidité du sol, l'importance des précipitations, la température, la nature des mauvaises herbes et broussailles et autres facteurs.

Le sol doit être humide pour activer l'herbicide VELPAR^{md} L CU.

L'efficacité de VALPAR L CU diminue à mesure que la teneur en matières organiques du sol augmente.

MODE D'EMPLOI

Étalonner l'outillage de pulvérisation avant de l'utiliser.

Ne pas agiter de façon excessive une fois que le mélange a été fait, afin de limiter la formation de mousse. Éviter d'entreposer au cours de la nuit des solutions préparées d'herbicide VELPAR^{md} L CU lorsqu'on prévoit des températures inférieures à 7 °C. Ne pas appliquer plus de 18 L d'herbicide VELPAR^{md} L CU par hectare par année. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou enneigé. Éviter le chevauchement des bandes de pulvérisation et fermer le pulvérisateur pour démarrer, tourner, ralentir et arrêter, afin de ne pas endommager les arbres utiles. Ne pas appliquer au moyen d'atomiseur.

BLEUETS- Bleuet Nains

(Application au sol seulement; ne pas appliquer par voie aérienne)

Appliquer l'herbicide VELPAR^{md} L CU au printemps, après l'élagage (brûlage ou fauchage), mais avant l'apparition des bleuets. L'herbicide VELPAR^{md} L CU détruit la plupart des graminées communes et de nombreuses mauvaises herbes vivaces à feuilles larges, de même que des plantes ligneuses comme la ronce grimpante, le kalmia à feuilles étroites et la spirée tomenteuse. Les bleuets du Canada (*Vaccinium myrtilloides*) et certaines variétés de bleuets nains (*Vaccinium angustifolium*) sont sensibles. L'herbicide provoquera une défoliation temporaire des branches inférieures des bleuets nains, mais ceux-ci se rétabliront.

Appliquer 6 à 8 litres d'herbicide VELPAR^{md} L CU par hectare selon le pourcentage de matières organiques et le type de sol. Utiliser des concentrations plus faibles pour les sols qui contiennent peu de matières organiques. Utiliser des concentrations plus élevées sur les sols moyens ou lourds ou sur les sols contenant plus de 5 % de matières organiques. Ne pas utiliser l'herbicide VELPAR^{md} L CU sur les sols graveleux ou rocailleux ou sur le sable. NE PAS appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 %. NE PAS appliquer sur les terrains qui empêchent une application précise et uniforme du produit. Éviter de traiter les terrains qui pourraient être sujets à l'érosion après la destruction des mauvaises herbes ainsi que les parties de terrain détrempees ou mal drainées. Les applications chevauchantes ou celles qui sont effectuées après la levée des bleuets risquent d'endommager gravement la culture.

**NOTE À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT
PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que Tessenderlo Kerly, Inc. Et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usage limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). Tessenderlo Kerly, Inc. elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

BLEUETS NAINS (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick)

APPLICATION EN POSTLEVÉE :

Appliquer l'herbicide VELPAR^{md} L CU au taux de 4,2 à 5,6 litres par hectare pour supprimer la verge d'or, la petite oseille, l'aster et la danthonie à épi.

Appliquer l'herbicide VELPAR^{md} L CU au printemps de l'année de la fructification, mais sans dépasser le tout début de la floraison (avant que les boutons ne s'ouvrent, laissant apparaître leurs pétales blancs). Se servir uniquement d'un matériel d'application terrestre. Effectuer un seul traitement de postlevée par année. La culture risque d'être sérieusement endommagée et son rendement réduit si l'on applique le produit passé la période recommandée. Pulvériser l'herbicide seulement dans les sections du champ où les mauvaises herbes sont suffisamment denses pour réduire le rendement de la culture et rendre la récolte difficile. N'associer ce produit avec aucun autre pesticide, sous peine de réduire la tolérance de la culture. Ne pas appliquer l'herbicide VELPAR^{md} L CU sur les sols sablonneux ou graveleux qui ne permettent pas de pulvériser le produit avec précision et uniformité. Éviter de traiter les champs qui pourraient être soumis à l'érosion par suite d'une meilleure suppression des mauvaises herbes ou les sections d'un champ saturées d'eau ou mal drainées.

**BLEUETS ARBORESCENTS –VARIÉTÉ BLUECROP SEULEMENT
(Utilisation en Colombie-Britannique seulement)**

Pour la suppression des graminées annuelles et vivaces et des mauvaises herbes à feuilles larges dans les bleuets arborescents (variété Bluecrop seulement), appliquer de 4 à 8 litres par hectare, avant que les mauvaises herbes atteignent une hauteur de 30 cm et avant la floraison des bleuets. Utiliser le taux le plus faible sur les sols légers ou les autres sols pauvres en matières organiques. Ne pas appliquer plus de 8 litres par hectare par année. Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

Mauvaises Herbes supprimées (dans les bleuets seulement) :

Agrostide fine	<i>Agrostis capillaris</i>
Danthonie à épi	<i>Danthonia spicata</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Fétuque des moutons	<i>Festuca ovina</i>
Fléole des prés	<i>Phleum pratense</i>
Panic boréal	<i>Panicum boreale</i>
Petit rhinante	<i>Rhinanthus crista-galli</i>
Verge d'or	<i>Solidago spp.</i>
Aster	<i>Aster spp.</i>
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i>
Potentille	<i>Potentilla spp.</i>
Épervière	<i>Hieracium spp.</i>
Épilobe à feuilles étroites	<i>Epilobium angustifolium</i>
Immortelle blanche	<i>Anaphalis margaritacea</i>
Marguerite blanche	<i>Chrysanthemum leucanthemum</i>
Lupuline	<i>Medicago lupulina</i>
Ronce hispide	<i>Rubus hispidus</i>
Spirée tomenteuse	<i>Spirea tomentosa</i>
Kalmia à feuilles étroites	<i>Kalmia angustifolia</i>
Framboisier sauvage	<i>Rubus idaeus</i>
Peuplier	<i>Populus spp.</i>

LUZERNE DE SEMENCE ÉTABLIE

(Application au sol seulement; ne pas appliquer par voie aérienne)

Pour suppression du pissenlit, du chiendent, et du laiteron des champs, appliquer de 2,1 à 4,2 L/ha dans au moins 200 L d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les sols de texture moyenne à faible teneur en matières organiques. Pour la suppression du crépis des toits et de la matricaire inodore, utiliser 4,2 L/ha dans au moins 200 L d'eau par hectare. Appliquer seulement sur la luzerne qui est cultivée pour la semence et établie depuis au moins 18 mois, à la fin de l'automne ou au début du printemps, lorsque la culture est à l'état dormant. Si l'on doit irriguer ou brûler le terrain en automne, n'appliquer l'herbicide VELPAR^{md} L CU qu'après l'exécution de ces opérations.

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni utiliser les résidus de la récolte pour le fourrage; on ne dispose pas suffisamment de données pour confirmer que ces pratiques sont sans danger.

Ne pas appliquer sur un sol gelé.

Ne pas appliquer à tout sol dont la teneur en matières organiques est inférieure à 1 %.

Ne pas appliquer sur les sols graveleux ou rocailleux ni sur du sable. La culture peut être endommagée dans les champs où la croissance des racines est entravée par un sous-sol dur ou une autre barrière physique.

Ne pas traiter les champs destinés à être ensemencés avec d'autres cultures dans les 24 mois suivants. Voir la section « AUTRES CULTURES » ci-dessous.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS pulvériser par voie aérienne.

Zone Tampons :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE en cas d'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et application localisée.

Pour l'application sur les emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes, minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la côte la plus proche des habitats terrestres sensibles situés sous le vent (tels que les pâturages, zones forestières, plantations brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), et des habitats d'eau sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières, des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection				
		habitats d'eau douce d'une profondeur de		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de		habitats terrestres
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Bleuets nains	2	1	1	1	5
	Bleuets en corymbe	1	1	1	1	5
	Cultures établies de luzerne de semences et de luzerne fourragère	1	1	1	1	5

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire de 70 % la zone tampon figurant sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétale permet de réduire de 30% la zone tampon figurant sur l'étiquette.

Pour ce qui est des mélanges en cuve, consulter l'étiquette de tous les produits entrant dans la composition du mélange; respecter la zone tampon indiquée la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles indiquées sur l'étiquette des différents produits, et appliquer en gouttelettes du plus

gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des différents produits.

Il est possible de modifier les zones tampons associés à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

AUTRES CULTURES

Il existe peu de recommandations spécifiques sur les cultures de rotation et les intervalles à respecter entre les cultures. Ne pas ensemer avec une autre culture un champ dans lequel la luzerne a été traitée avec l'herbicide VELPAR^{md} L CU, à moins qu'un test d'activité biologique concluant montre qu'il n'y a aucun risque. Un test d'activité biologique est concluant lorsqu'on peut faire pousser jusqu'à maturité dans le champ traité une bande expérimentale de l'espèce que l'on désire cultiver.

La persistance d'herbicide VELPAR^{md} L CU dans le sol dépend de la température, des précipitations, du type de sol et de sa teneur en matières organiques.

Il n'est pas recommandé de procéder aux tests d'activité biologique dans les champs traités moins de 24 mois après la dernière application d'herbicide VELPAR^{md} L CU.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisir une ou plusieurs parcelles représentatives du champ qui a déjà été traité avec l'herbicide VELPAR^{md} L CU pour semer la ou les cultures faisant l'objet du test. En choisissant les sections les plus représentatives des conditions du sol, s'assurer de prendre en considération des facteurs tels que la grandeur du champ, la texture et le drainage du sol et les zones de virage. Dans les champs de grande superficie, il peut être nécessaire d'ensemencer plusieurs sections pour obtenir des résultats fiables.

Utiliser un équipement de labourage et d'ensemencement ordinaire pour réaliser le test d'activité biologique. Disposer les bandes expérimentales perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été pulvérisé. Les bandes doivent être assez longues pour croiser plusieurs lignes de pulvérisation. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Préparer un semis et semer les espèces et variétés que l'on désire cultiver l'année suivante. Il est important d'ensemencer durant la même période, dans les mêmes conditions et en employant les mêmes techniques et pratiques culturales qu'en temps normal. Il faut également ensemer une section adjacente non traitée avec l'herbicide VELPAR^{md} L CU afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des plantes, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'herbicide VELPAR^{md} L CU et dans les zones non traitées :

- Aspect général de la culture
- Couleur et vigueur des plantes
- Taux de croissance
- Rendement

Poursuivre les observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité.

Prendre garde de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes expérimentales afin de ne pas endommager les cultures étudiées.

Si le test indique que le sol contient encore des résidus de l'herbicide VELPAR^{md} L CU, faire un autre essai l'année suivante. Ne pas entreprendre d'autres cultures en rotation jusqu'à ce que les résultats du test d'activité biologique confirment que les plantes sensibles croissent normalement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide VELPAR^{md} L CU, herbicide du groupe 5. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VELPAR^{md} L CU et à d'autres herbicides du groupe 5. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide VELPAR^{md} L CU ou les herbicides du même groupe 5 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- ◆ . Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de Tessengerlo Kerly, Inc. Ou composer le numéro sans frais de Tessengerlo Kerly, Inc 1 800 525-2803.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter l'application sur les terrains avec une pente modérée à abrupte, des sols compactés, ou l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.